NATIONS UNIES TD



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement Distr. GÉNÉRALE

TD/B/WP/141 17 juillet 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
Trente-huitième session
Genève, 17-21 septembre 2001
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX ${\bf I.~ORDRE~DU~JOUR~PROVISOIRE}^*$

- 1. Élection du Bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
- 3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement:
 - a) Examen d'ensemble;
 - b) Mise en œuvre de la décision 462 (XLVII) du Conseil.
- 4. Évaluation des activités de coopération technique:
 - a) Évaluation du programme TRAINMAR;
 - b) Suivi de l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC;
 - c) Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie concernant les pôles commerciaux.

*Approuvé par le Groupe de travail à sa trente-septième session, le 19 janvier 2001.

GE.01-52026 (F)

TD/B/WP/141

page 2

- 5. Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED.
- 6. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail.
- 7. Questions diverses.
- 8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

II. ANNOTATIONS

Point 1 Élection du Bureau

Conformément à l'article 63 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail élit son propre Bureau. Selon le cycle de roulement en vigueur, le Président du Groupe de travail à sa trente-huitième session sera le représentant de l'un des États membres de la liste B et le Vice-Président-Rapporteur celui de l'un des États membres de la liste A (Asie).

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (TD/B/WP/141)

L'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Groupe de travail a été approuvé le 19 janvier 2001. Une note sur l'organisation des travaux sera distribuée à l'ouverture de la session.

À la reprise de sa trente-septième session, le Groupe de travail a décidé d'examiner, à une reprise de sa trente-huitième session, les conséquences pour la coordination à l'échelle du système, prévue dans le sous-programme 9.5 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États en développement insulaires) des décisions que prendra l'Assemblée générale au sujet du paragraphe 116 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Le Groupe de travail voudra peut-être inscrire à son ordre du jour un point intitulé «Examen des conséquences pour le sous-programme 9.5 des décisions prises par l'Assemblée générale concernant la mise en place d'un mécanisme de suivi pour l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés» qu'il étudiera à une reprise de sa trente-huitième session.

Point 3 Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

a) Examen d'ensemble

Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail disposera de deux rapports:

i) Le rapport sur les activités de coopération technique entreprises en 2000, soumis au Conseil du commerce et du développement à sa quarante-huitième session et au Groupe de travail à sa présente session, intitulé «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/48/5-TD/B/WP/139).

Ce document contient des renseignements sur l'évolution des activités de coopération technique de la CNUCED en 2000 et les faits nouveaux en la matière, ainsi que sur l'application du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence et des décisions concernant la coopération technique adoptées par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-septième session. Il donne un rapide aperçu de la mobilisation des ressources destinées à des activités opérationnelles de la CNUCED, ainsi que des précisions sur la répartition des activités entre les régions et programmes. Il contient également un tour d'horizon des activités en faveur des pays les moins avancés, de la coopération avec d'autres organisations, de la coopération avec le secteur privé et de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à

la dixième session de la Conférence. Il renferme des renseignements sur l'évaluation des programmes de coopération technique.

L'annexe I du document ci-dessus, intitulée «Examen des activités entreprises en 2000» (TD/B/48/5/Add.1-TD/B/WP/139/Add.1), contient un examen par programme des activités de coopération technique entreprises en 2000 dans le cadre de plusieurs programmes et projets. S'y ajoutent des indications sur les textes sur lesquels se fondent ces activités, ainsi que sur leurs effets et leurs résultats.

L'annexe II - Tableaux statistiques (TD/B/48/5/Add.2-TD/B/WP/139/Add.2) - contient des données sur les contributions financières, les dépenses au titre des projets et la répartition des activités entre les différentes régions et programmes. On y trouve également la liste des projets en cours en 2000.

ii) «Plan prévisionnel annuel de coopération technique pour 2002» (TD/B/48/8-TD/B/WP/142 et Add.1).

Ce document est présenté au Groupe de travail en application du paragraphe 164 vi du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence. Il contient la liste des projets de coopération technique qui devraient se poursuivre en 2000, ainsi que des nouveaux projets prévus pour répondre à des demandes expresses adressées au secrétariat.

b) Application de la décision 462 (XLVIII) du Conseil

La décision 462 (XLVII) du Conseil s'intitule «Examen de la viabilité financière de certains programmes et activités de coopération technique». La Section V du document intitulé «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/48/5-TD/B/WP/139) fait le point de l'application de cette décision. Un aperçu complet des derniers développements concernant l'application de cette décision sera présenté au Groupe de travail.

<u>Point 4</u> <u>Évaluation des activités de coopération technique</u>

a) Évaluation du programme TRAINMAR

Dans le cadre de l'examen annuel de l'évaluation approfondie d'un programme de coopération technique, le Groupe de travail, à sa trente-sixième session tenue en septembre 2000, «a décidé qu'une évaluation approfondie du programme TRAINMAR ser[ait] présentée au Groupe de travail à sa session de 2001 consacrée aux activités de coopération technique».

Le rapport d'évaluation a été établi par une équipe d'évaluation indépendante composée d'un évaluateur professionnel possédant une vaste expérience dans ce domaine, et de deux personnes ayant une bonne connaissance du Programme TRAINMAR, ainsi que des programmes de la CNUCED et des procédures pertinentes en matière de planification et d'évaluation, et qui prenaient part régulièrement aux travaux des organes intergouvernementaux de la CNUCED. La présence de ces deux personnes avait pour objet de permettre de tenir compte, dans le processus d'évaluation, du point de vue de la communauté des bénéficiaires et de la communauté des donateurs. Le rapport d'évaluation est reproduit dans le

document TD/B/WP/144; les pièces justificatives sont contenues dans le document UNCTAD/EDM/Misc.175.

b) Suivi de l'évaluation approfondie du Programme EMPRETEC

À sa trente-sixième session, en septembre 2000, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, après avoir examiné l'évaluation du programme EMPRETEC (TD/B/WP.129), a «demandé instamment au Secrétaire général de la CNUCED de mettre en œuvre [les recommandations] et de faire rapport à ce sujet au Groupe de travail à sa session de 2001 consacrée aux activités de coopération technique». Le rapport pertinent établi par le secrétariat est publié sous la cote TD/B/WP/145.

c) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Stratégie concernant les pôles commerciaux

À sa trente-quatrième session, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a approuvé une stratégie concernant les pôles commerciaux s'étalant sur trois ans (TD/B/WP/120). À sa dixième session, la Conférence a décidé que «la CNUCED devrait continuer à appliquer pleinement le programme relatif aux pôles commerciaux, conformément à la stratégie proposée par le secrétariat dans le document TD/B/WP/120, y compris le transfert, dès que possible, du système ETD à une entité à but non lucratif» (Plan d'action de Bangkok, par. 158). À sa trente-sixième session, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, après avoir pris note du document intitulé «Mise en œuvre de la stratégie adoptée concernant le programme relatif aux pôles commerciaux: rapport intérimaire» (TD/B/WP/128) et du document intitulé «*Transfer of the ETO system to a non-profit entity*» (TD/B/WP(XXXVI)/CRP.1), a fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie et «prié le secrétariat de faire rapport au Groupe de travail à sa session d'automne de 2001 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie, concernant notamment les travaux entrepris et les activités à entreprendre, ainsi que les aspects financiers de la stratégie». Le document TD/B/WP/143 est présenté au Groupe de travail pour répondre à ces demandes.

<u>Point 5</u> <u>Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED</u>

À la séance de clôture de la reprise de sa trente-septième session, le 12 juin 2001, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées dans lesquelles il a invité le Secrétaire général de la CNUCED «à étudier plus avant la possibilité de financer de façon stable et prévisible la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED, ainsi qu'à lui présenter des propositions à ce sujet lors de sa prochaine session» (par. 9 des conclusions concertées). Le Groupe de travail disposera d'une note sur ce sujet.

TD/B/WP/141 page 6

Point 6 Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail

Le secrétariat soumettra, au cours de la session, un projet d'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail.

Point 7 Questions diverses

<u>Point 8</u> <u>Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement</u>

Le rapport final sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
